



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC

EST, par le présent avis, donné par le soussigné Jacques Pépin, conseiller siège numéro 2, de la Municipalité de Saint-Valère;

QUE lors d'une session extraordinaire du conseil de la municipalité, en raison de l'annulation de la séance du conseil de Saint-Valère du 7 mars 2022, la séance du conseil sera reprise le lundi le 14 mars, à 20 h, au lieu ordinaire des sessions, soit au 2, rue du Parc à Saint-Valère.

Donné à Saint-Valère ce 10^e jour du mois de mars 2022.

Le conseiller,

Jacques Pépin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Pépin, conseiller siège numéro 2, de la Municipalité de Saint-Valère et résidant à Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h et 15 h, le 10^e jour du mois de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.

Signé..........

